

Lausanne, le 22 avril 2024

Consortium suisse pour la santé  
durable et la transition écologique  
du système de santé (ETHICH)  
Secrétariat : Sarah Michel

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la  
communication DETEC  
Madame Bettina Kast  
bettina.kast@bafu.admin.ch

### **Consultation : Ordonnance sur la protection du climat (OCI)**

Madame, monsieur,

En préambule, le Consortium suisse pour la santé durable et la transition écologique du système de santé (ETHICH) vous remercie de l'opportunité octroyée d'exposer notre point de vue dans le cadre de cette consultation.

En tant qu'association rassemblant les organisations nationales actives dans le domaine de la santé et concernée par les enjeux environnementaux, le Consortium ETHICH tient à saluer la prochaine mise en œuvre de la Loi Climat (LCI) et de l'ordonnance sur la protection du climat (OCI).

Nous regrettons néanmoins que la santé ne soit pas considérée comme un enjeu majeur de la LCI et de son règlement d'application. En effet, le changement climatique a pourtant été reconnu comme **la plus grande menace pour la santé** à laquelle l'humanité est confrontée<sup>1</sup>. Augmentations des événements climatiques extrêmes, dégradation de la qualité de l'air et des eaux, augmentation des maladies infectieuses sont tous des éléments qui se traduisent en des effets réels, tangible sur la santé humaine, et sur les services de santé.

La Suisse n'est ni épargnée ni dénuée de responsabilité dans ce dérèglement global et se doit de prendre des mesures ambitieuses pour lutter contre le réchauffement climatique et assurer la santé de sa population. Ces mesures doivent tenir compte de l'approche « Health in all policies » et être à la hauteur de l'urgence sanitaire à laquelle la population, et en particulier les personnes les plus fragiles, sont et seront exposées.

---

<sup>1</sup> Lancet. (2009). A commission on climate change. *The Lancet*, 373(9676), 1659. [https://doi.org/10.1016/s0140-6736\(09\)60922-3](https://doi.org/10.1016/s0140-6736(09)60922-3)

En tant que professionnels de santé, nous subissons et subiront pleinement les conséquences sanitaires du changement climatique, et le manque d'ambition dans la fixation d'objectifs et de mesures fixés par la réglementation de la LCI se traduira par des contraintes supplémentaires sur le système de santé suisse.

Pour ces raisons nous demandons en particulier à ce que dans les textes soumis à consultation :

- Le passage « les réductions obtenues à l'étranger peuvent être prises en compte tant dans les objectifs intermédiaires que dans l'objectif fixé pour 2050 » du rapport explicatif soit corrigé. Pour trois raisons :
  1. car cette déclaration contredit l'art. 3 al. 1 let b de la LCI ,
  2. car une réduction prioritaire des émissions générées en Suisse améliorerait la qualité de l'air et contribuerait de manière directe à la santé de la population,
  3. car limiter prioritairement les émissions sur le territoire suisse, en renonçant aux recours aux énergies fossiles, contribue à la résilience du territoire (y compris du système de santé) en cas de restriction d'approvisionnement ou de conflits internationaux.
  
- Au chapitre 5 « Feuilles de route et aides financières », à l'**art. 5 et 6** il est question d'« entreprises » et de « branches ». Nous partons du principe que cela inclut également les institutions du secteur de la santé, comme les cabinets médicaux et les hôpitaux. Si ce n'est pas le cas, le texte devrait être adapté en conséquence.
  
- Des représentants du milieu de la santé soient systématiquement intégrés dans la composition de la Plateforme pour l'adaptation aux changements climatiques (**art.25 al.2**). La résilience du système de santé face au changement climatique est un sujet de préoccupation fondamental et ne peut être négligé.  
Le Consortium ETHICH, avec sa large représentation de parties prenantes du secteur de la santé, se met volontiers à disposition pour participer à la Plateforme pour l'adaptation aux changements climatiques.
  
- L'OCI reflète, comme prévu par l'art 9 al. 2 de la LCI, le levier de réduction réel que représente l'orientation des flux financiers. A ce titre, la seule mise à disposition d'un test climatique facultatif de surcroît, nous apparaît très insuffisante (**art. 26**).
  
- L'OCI devrait en outre comporter un volet spécifique consacré au monitoring de l'impact du changement climatique sur la santé.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à nos propositions, nous demeurons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer nos salutations les meilleures,



Prof. Nicolas Senn  
Co-président



Dr Christian Abshagen  
Co-président

### **Indications concernant l'élaboration de cette prise de position**

La présente prise de position a été élaborée par le Consortium ETHICH et approuvée le 22.04.2024 par l'Assemblée des délégué·e·s.

### **Organisations membres du Consortium soutenant cette prise de position**

Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM)

Association Suisse des infirmières et infirmiers (SBK-ASI)

Médecine Universitaire Suisse (unimedsuisse)

Santé Publique Suisse

Conférence spécialisée santé des Hautes écoles spécialisées suisses (FKG-CSS)

Médecine en faveur de l'environnement (MfE)

Swiss School of Public Health (SSPH+)

Association Suisse des Commissions d'éthique de la recherche (swissethics)

Association Suisse des Étudiants en Médecine (swimsa)

Académie Suisse de médecine de famille (SAFMED)

Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)